

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 09 avril 2021

DATE DE CONVOCATION: Le 06 avril 2021

Le neuf avril deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 06 avril 2021.

Étaient présents : CHABANT Évelyne – RICHIN Joël – VERONNET Jean-Luc – BILLEGA Nicole – ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric – PERREAUT François.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2021:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 mars 2021.

Vote des taux d'imposition 2021:

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, en 2021, les communes ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation, puisque celle ci a été supprimée sur les résidences principales.

Pour compenser cette suppression, l'État a décidé que la part départementale sur le foncier bâti serait reversée aux communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer et de fixer les taux des deux taxes locales comme suit:

- **Taxe Foncière bâti: 33,51%** (10,58% correspondant au taux communal 2020 auquel est rajouté le taux départemental 2020 de 22, 93%)

Pour le contribuable, ce taux global apparaîtra dans la colonne Commune alors qu'auparavant ces deux taux apparaissaient dans deux colonnes distinctes.

- **Taxe foncière non bâti: 40,63%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décident de ne pas augmenter les taux communaux qui restent inchangés depuis 2011 et de les voter tels que proposés.

Création poste d'adjoint technique territorial (28heures/semaine):

Madame le Maire explique à ses collègues qu'il y a lieu de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet pour une durée de 28h00/semaine afin de pouvoir nommer l'employé communal dès le 20 juin 2021. Il sera recruté pour une durée de trois ans renouvelables. A l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la création de ce poste et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Budget Primitif 2021 – Commune:

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de la Commune et les travaux qui s'y rapportent (travaux déjà évoqués lors de la dernière réunion du conseil municipal).

Celui-ci est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 218 695,00 € et pour la section d'investissement à 68 378,00 €.

Subvention d'équilibre au budget d'Assainissement:

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour l'équilibre du budget d'assainissement en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2021, elle propose le versement d'une subvention de 950,00€ par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de cette subvention d'équilibre.

Budget Primitif 2021– Service Assainissement:

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 du Service Assainissement.

Celui-ci, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 467,00 € et en investissement à 18 692,00 €.

Contrat débroussaillage 2021:

Madame le Maire fait part du devis de M. SIMMONETON concernant le fauchage et le débroussaillage pour l'année 2021. Celui-ci est établi au tarif forfaitaire de 6 955,20€ TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Rectification délibération des représentants du Syndicat intercommunal d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien/Saint-Amand/Saint-Maixant:

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, il y a lieu de rectifier la délibération des représentants au Syndicat intercommunal d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien/Saint-Amand/Saint-Maixant comme suit:

TITULAIRES:

- Mme CHABANT Évelyne (*notée Présidente de la commission auparavant*)
- Mme BIELLI Sylvie
- Mme CARNET Laurianne

SUPPLEANTE:

- Mme CHABANT Agnès

Accord unanime des conseillers.

Organisation du temps scolaire 2021 – 2023:

La décision d'organisation du temps scolaire prise par le directeur académique des services de l'Éducation nationale arrive à l'échéance des trois ans. Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer pour la période de 2021 à 2023.

Après avoir contacté la directrice de l'école de Saint-Alpinien et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir l'organisation du temps scolaire actuelle pour 2021 à 2023, à savoir:

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Matin | 9:00 | 9:00 | | 9:00 | 9:00 |
| | 12:00 | 12:00 | | 12:00 | 12:00 |
| | 3:00 | 3:00 | 0:00 | 3:00 | 3:00 |
| Pause méridienne | 12:00 | 12:00 | | 12:00 | 12:00 |
| | 13:30 | 13:30 | | 13:30 | 13:30 |
| | 1:30 | 1:30 | | 1:30 | 1:30 |
| Après-midi | 13:30 | 13:30 | | 13:30 | 13:30 |
| | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| | 3:00 | 3:00 | | 3:00 | 3:00 |
| Total | 6:00 | 6:00 | 0:00 | 6:00 | 6:00 |
| 24:00:00 | | | | | |

Questions diverses:

Madame le Maire signale que Monsieur Laurent FICHET, directeur académique de la Creuse a envoyé un courrier pour confirmer le maintien de la deuxième classe à Saint-Alpinien. Elle en profite pour remercier les parents d'élèves, les enfants, les enseignants et les élus pour leur détermination et leur mobilisation qui ont été très importantes dans ce combat, lors des différentes manifestations.

Suite à la dernière réunion du comité syndical du RPI Saint-Alpinien/Saint-Amand/Saint-Maixant, il a été décidé que chaque commune devait réfléchir à une nouvelle répartition des frais de fonctionnement et que les propositions seraient étudiées lors d'une réunion de travail fixée le 6 mai prochain.

Après avoir contacté les banques auprès desquelles la commune possède deux emprunts, elle informe ses collègues qu'une renégociation reviendrait plus chère au vu des montants qu'il reste à payer.

Lors de la distribution des C'KADO aux personnes de la commune plus de 80 ans, Madame Renée FOURNERON a refusé les siens, pour des raisons personnelles. Comme elle l'a proposée, avec cette somme, des fleurs vont être achetées pour la nouvelle statue installée à l'oratoire.

Monsieur Joël RICHIN informe ses collègues qu'avec Patrick DEPARDIEU, ils ont aidé l'employé communal à tailler les tilleuls au Montépioux comme il en avait été décidé lors de la dernière réunion.

Suite à une discussion sur les logements communaux, des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone vont être installés prochainement par l'employé communal. De plus, un devis de l'entreprise LEITAO a été retenu pour refaire le gainage de la cheminée du logement de l'ancienne école pour un montant de 966.02€ TTC.

Concernant les travaux de voirie effectués par les employés de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, les élus estiment qu'il n'a été vraiment fait qu'un minimum, que certains trous n'ont pas été bouchés comme prévus et que malheureusement les routes intercommunales se dégradent de plus en plus et que pour les remettre en état, le coût sera encore bien plus important.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 h 00.
